
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

RÈGLEMENT 804-02-19

Lors de l'assemblée du Conseil tenue le 6 mai 2019, la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement portant le numéro 804-02-19, règlement modifiant le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

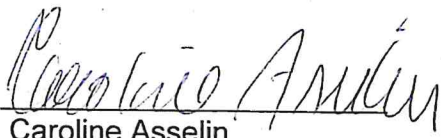
Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion : 1^{er} avril 2019

Adoption du règlement : 6 mai 2019

Ledit règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 8^e JOUR DU MOIS DE MAI 2019.



Caroline Asselin
Greffière